



UNE POIGNE DE FER CONTRE LES VOLEURS DE METAUX

Texte Benoît Dupuis
Photos Jos Balcaen

Le phénomène des vols de métaux est en régression dans l'arrondissement judiciaire de Mons. Ce résultat est le fruit d'un plan d'actions intégral et intégré lancé voici un peu moins d'un an sous l'impulsion du procureur du roi. Reportage.

MONS – Le 12 février dernier, un individu a été interpellé à Boussu par la zone de police boraine alors qu'il était en train de découper des rails sur une voie de chemin de fer désaffectée. Cette arrestation démontre la vigilance des services de police de l'arrondissement judiciaire de Mons face au phénomène des vols de métaux. Il s'agit en effet de l'un des arrondissements les plus touchés, avec 102 faits en 2005, 176 en 2006 et 107 à la mi-2007.

"Le problème devenait très sérieux", se

remémore Frans Kubiak, directeur judiciaire de la police judiciaire fédérale (PJF) de Mons. "L'analyse effectuée démontrait que nous n'avions plus à faire à des vols classiques de ferrailleurs. Outre la sécurité du transport ferroviaire, menacée par les vols de câbles, nous avons également recensé deux cas d'attaques armées d'entreprises avec séquestration du personnel."

Sous l'impulsion du procureur du roi, Christian Henry, un plan d'actions intégré et multidisciplinaire fut lancé à la



tions se dégagèrent rapidement. “Ensemble, nous avons agi sur trois axes”, poursuit le directeur judiciaire. “D’abord, sur les lieux sensibles, tels que les entreprises à arrivage régulier de métaux et les lignes de chemin de fer. Ensuite, sur les personnes, c’est-à-dire sur les auteurs et receleurs potentiels et, enfin, sur les filières d’écoulement, essentiellement les entreprises de fonte de métaux. Grâce à cette volonté de collaborer, mais aussi à l’engagement et à l’implication de chacun, les actions de contrôles communes (FIPA) ont livré d’excellents résultats, tout comme les surveillances et opérations menées par chacun des services dans son domaine d’activités spécifique.”

...

La cannibalisation d’une borne comme celle-ci, où pas moins de 5 câbles ont été démontés ou sectionnés (voyez les flèches rouges), peut entraîner une paralysie du trafic ferroviaire de plusieurs heures.

Le câble de 95^e, largement utilisé par la SNCB, est aussi le plus prisé des voleurs.



UNE PLATE-FORME NATIONALE À LA SPC

BRUXELLES – La SNCB est la principale victime des voleurs de métaux. Logique, donc, que la police des chemins de fer s’y intéresse de près. “Chaque poste de la SPC compte en ses rangs un gestionnaire fonctionnel chargé, avec le chef de poste, du suivi du phénomène. Ces policiers se réunissent au niveau fédéral au sein d’une plate-forme vols de métaux pour partager l’information et l’expertise”, explique le commissaire Julien Dubois, du commandement fédéral de la SPC. Comme vous avez pu le lire dans l’article ci-contre, le phénomène a des particularités locales. Si les vols commis dans le Hainaut le sont par des auteurs locaux et des bandes organisées venues de France, l’est du pays se trouve, par exemple, davantage confronté aux voleurs de l’ex-bloc de l’Est.

Au niveau de la direction fédérale de la police des chemins de fer, deux ‘régulateurs de dossiers’ rassemblent toute l’information disponible afin d’avoir une vue précise sur l’ampleur et la diversité du phénomène, et d’ainsi mieux cibler les actions.

“Nous sommes à l’initiative de la création d’un groupe de travail au niveau national avec DJB, les PJF, l’appui aérien (DAFA), les centres d’information et de communication (CIC) et la Commission permanente de la police locale”, poursuit Julien Dubois. “Nous avons aussi renforcé notre partenariat avec DJB, les laboratoires des PJF ainsi qu’avec Securail, le service de sécurité de la SNCB. Nous avons par exemple revu avec ce dernier les procédures pour le dépôt d’une plainte. Notre objectif est bien sûr d’appréhender les vols de métaux de manière plus efficiente.”

mi-2007. Toutes les forces vives se réunirent : PJF, carrefour d’information d’arrondissement (CIA), zones de police, police des chemins de fer (SPC), police de la route (WPR), Direction de la lutte contre la criminalité contre les biens (DG/DJB), mais aussi police de l’environnement de la Région wallonne, Direction de contrôle des lois sociales du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ...

L’information disponible fut mise en commun et les orientations du plan d’ac-



...

L'offre et la demande

Quels sont les métaux volés ? La diversité est de mise ! Du cuivre, du zinc, du bronze, de l'inox, de l'aluminium, du fer, du nickel, de l'acier, du platine, etc. Le tout sous des formes diverses : câbles, plaques d'égout, garnitures de tombes dans les cimetières, segments de rails, déchets déposés dans les parcs à conteneurs, statues ...

“Les vols sont tout simplement guidés par les cours du marché”, affirme le commissaire Jean-Marc Delrot, directeur des opérations de la zone boraine. “Quand le prix du zinc monte, les voleurs s'attaquent aux corniches et gouttières.”

“Nos patrouilles de surveillance sont orientées en fonction du cours du cuivre”, ajoute le commissaire Eric Vander Elst, chef du poste montois de la section Sud

La zone de police boraine organise régulièrement des opérations policières orientées sur les vols de métaux. Bilan positif le 4 février dernier avec la saisie d'une remorque complète de métaux divers volés au préjudice d'un parc à conteneurs local.

de la SPC. “S'il est à 8 euro/kg sur le marché légal et que les voleurs en revendent 200 kg à 5 euros/kg, faites le compte, ils gagnent pas moins de 1 000 euros en peu de temps.”

Les analyses et enquêtes menées dans l'arrondissement judiciaire ont fait apparaître deux types d'auteurs principaux. D'une part, des bandes organisées issues du milieu nomade qui profitent notamment de la proximité de la frontière française. Elles utilisent généralement des moyens importants tels que camions, grues, outils de découpe, etc.

Et, d'autre part, des auteurs locaux qui se contentent de quantités plus limitées. “Ce sont souvent des familles bien connues dans la région”, déclare le commissaire Delrot. Les actions entreprises ont également parfois mis en évidence des complicités internes aux entreprises préjudiciées.

L'une des constantes dans les modi operandi est la mobilité et la rapidité d'action des auteurs ainsi que ... de ceux qui fondent les métaux volés. “Afin de diminuer le risque, les voleurs agissent à proximité des endroits où ils peuvent déposer leur butin”, ajoute Jean-Marc Delrot.

Selon le commissaire Vander Elst : “Pour dérober plusieurs centaines de mètres de câbles le long des voies ferrées, il ne faut pas plus d'une vingtaine de minutes à quatre ou cinq hommes. Ils sont bien équipés, avec une sorte de guillotine pour couper le câble et une dégainuse



“ Eric Vander Elst

Il ne leur faut pas plus de vingt minutes pour dérober plusieurs centaines de mètres de câble

“ Frans Kubiak

Cette forme de criminalité se déplace et il faut envisager une approche au niveau national



automatique pour le dénuder. Du cuivre volé à 23h00 peut être fondu à 2 heures du matin.”

Avec les conséquences que cela entraîne pour le trafic ferroviaire. En 2006, pour la seule province du Hainaut, le préjudice subi par la SNCB s'élevait à quelque 400 000 euros.

A qui profite le crime ?

Le vol de métal est, le plus souvent, considéré comme un vol simple, ce qui revient à dire que dans la pratique, les auteurs ne risquent pas de sanctions lourdes sur le plan pénal. Peu dissuasif, donc, à moins de pouvoir y ajouter des circonstances aggravantes comme la récidive, des entraves à la circulation ou le fait d'agir en bande, la nuit.

Pour les combattre efficacement, la justice doit donc frapper là où cela fait le

plus mal, c'est-à-dire sur les finances des voleurs et receleurs. “Des enquêtes de patrimoine sont réalisées. Le procureur du roi ordonne, par ailleurs, la saisie de tout le matériel des auteurs: camions, voitures, remorques, argent, outillage...”, explique Frans Kubiak.

“Les opérations intégrées que nous avons menées sur les sociétés d'écoulement furent particulièrement instructives, tant sur les modi operandi que sur les profils des auteurs. Certaines d'entre elles blanchissaient à leur insu des métaux volés. D'autres, par contre, le faisaient sciemment. Nous avons même découvert une société qui avait deux procédures distinctes: une légale et une illégale. Cette entreprise a été fermée par le juge d'instruction. Il s'agissait d'une filiale d'une multinationale employant pas moins de 60 000 personnes dans le monde. La maison-mère a

réagi rapidement et a régularisé l'ensemble des procédures.”

Le plan d'actions en vigueur au sein de l'arrondissement judiciaire de Mons, prônant une approche intégrale et intégrée du phénomène, porte ses fruits puisque le nombre de faits a baissé constamment au cours du deuxième semestre 2007, passant de 46 en juin à 13 en décembre. Une tendance qui se confirme en ce début d'année 2008.

“Cela dit, ce n'est pas parce que le phénomène est jugulé dans notre arrondissement que le problème est réglé”, estime le directeur judiciaire. La police des chemins de fer a ainsi constaté une augmentation du nombre de faits dans l'arrondissement judiciaire de Tournai.

“Cette forme de criminalité se déplace et il faut envisager une approche au niveau national”, conclut le commissaire divisionnaire Kubiak. ■

BIENTÔT LES LAMPADAIRES ?

BRUXELLES – L'approche des vols de métaux est suivie, au niveau central, par la Direction de la lutte contre la criminalité contre les biens de la police judiciaire fédérale (DGJ/DJB). Une concertation est en cours avec les différents arrondissements judiciaires afin d'affiner l'image du phénomène et de coordonner la manière de l'appréhender. Le partenariat externe est notamment développé avec Securail, diverses fédérations professionnelles, etc.

Une analyse de ce type de criminalité a récemment été réalisée à DJB.

Un constat: le nombre de vols enregistrés dans la Banque de données nationale générale (BNG) est en augmentation avec 1 279 faits en 2004, 1 530 en 2005 et 3 043 en 2006. Les chiffres de l'année 2007 ne sont pas encore complets mais une projection sur base annuelle des huit premiers mois de l'année fait apparaître un peu plus de 3 800 faits.

Les provinces les plus touchées sont, dans l'ordre, le Hainaut, Liège, Anvers, la Flandre orientale et la Flandre occidentale. Au niveau des arrondissements judiciaires, le top 5 se compose de Charleroi, Liège, Anvers, Mons et Bruxelles.

Les vols sont commis aux chemins de fer (22,28%), dans les entreprises (12,23%), sur les chantiers (14,96%), dans les habitations et leurs alentours (11,9%) ou encore sur la voie publique (9,4%).

Un peu plus de 60% des auteurs identifiés sont des Belges, suivis par les Français (8%) et les Roumains (7%). Les vols commis par les auteurs belges n'ont, pour une bonne partie d'entre eux, pas de réel caractère organisé. Lorsque l'on a à faire à des bandes criminelles structurées, 38% d'entre elles proviennent des pays de l'ex-bloc de l'Est. Les autres sont essentiellement composées de gens du voyage provenant de France ou des Pays-Bas. Ces groupes n'hésitent pas à faire usage de la violence. Les auteurs s'adaptent constamment aux stratégies développées par la police. “Nos collègues français nous ont déjà prévenus que chez eux, les voleurs s'attaquent maintenant à l'éclairage public dans les endroits peu fréquentés. Ils embarquent non seulement les câbles d'alimentation, mais aussi les lampadaires. Ce n'est pas encore arrivé chez nous mais il n'est pas exclu que cela se produise prochainement...”, déclare l'inspecteur principal Laurent Levis, de DJB.